

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION **Conseil d'administration**

Séance du 8 juillet 2025

Délibération
n°96b-2025
Point 4.7.2b

Point 4.7.2b de l'ordre du jour **Exonérations partielles droits spécifiques 2024/2025**

EXPOSE DES MOTIFS :

La commission d'action sociale de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans les programmes Grande Ecole ou Bachelor.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,

- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'École, puis pré validée par la Responsable financière, avant passage en commission d'action sociale.

La commission d'action sociale qui s'est réunie le 02/06/2025 a validé les demandes d'exonération partielle suivantes :

Nom	N° étudiant	Cursus	Montant de la remise
[REDACTED]	22410173	PGE	3 150 euros
[REDACTED]	22416700	PGE	3 150 euros
[REDACTED]	22417909	PGE	3 150 euros
[REDACTED]	22416351	PGE	3 150 euros
[REDACTED]	22414989	PGE	1 050 euros
[REDACTED]	22322887	PGE	3 150 euros
[REDACTED]	22416596	PGE	3 150 euros
[REDACTED]	22417893	PGE	3 150 euros

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération partielle des droits spécifiques accordée à des étudiants de l'EM Strasbourg au titre des années universitaires 2024/2025 et 2025-2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0


Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT